



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 – NUMERO 50 DU 30 JUIN 2011

CABINET DU PRÉFET DE RÉGION

N° 1713 Récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Hervé POUPIER

Par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2011

Article 1^{er} - La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Hervé POUPIER.

Article 2 - Le directeur du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES**

N° 1714 Arrêté préfectoral approuvant le plan de secours de l'aéroport de VALENCIENNES-DENAIN

Par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2011

Article 1^{er} - Les dispositions spécifiques ORSEC relatives à l'aéroport de VALENCIENNES-DENAIN sont approuvées.

Article 2 - Le sous-préfet de VALENCIENNES, le directeur de Cabinet, le directeur du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civiles, le directeur de l'Aviation Civile du Nord, les maires de PROUVY, FRETIN et TRITH SAINT LEGER, les destinataires de ce plan, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

N° 1715 Décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Par décision du 11 mai 2011

La commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) a autorisé la demande d'exploitation commerciale, présentée par la société « TERRES & EAUX » en vue de procéder à la création d'un magasin à l'enseigne « TERRES & EAUX », spécialisé dans la vente de produits liés à la nature ou destinés à la chasse, à la pêche et à l'équitation à LOUVROIL, plaine Delbasse, sur une surface de vente de 3 594 m².

Le texte de la décision est affiché durant un mois à la mairie de LOUVROIL

DIRECTION DES FINANCES DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

N° 1716 Arrêté portant modification d'une régie d'avances au sein du Bureau d'Action Sociale de la Préfecture du Nord

Par arrêté préfectoral en date du 21 juin 2011

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral du 9 mai 2006 modifié, instituant une régie d'avances auprès du bureau d'action sociale de la Préfecture du Nord pour la conservation et la distribution, dans le ressort de compétence de la commission départementale d'action sociale, des valeurs ou bons d'achats mentionnés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 1^{er} décembre 2000 susvisé ainsi que pour la délivrance de secours financiers urgents et exceptionnels ne s'applique désormais qu'aux personnels de préfecture. Il est modifié comme suit :

« Article 2 : le montant de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 9000 €uros »

« Article 3 : le montant du cautionnement imposé au régisseur est fixé à 1220 Euros. Il percevra une indemnité de responsabilité de 160 Euros ».

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 9 mai 2006 modifié restent inchangées.

Article 2 - Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés à Monsieur le Directeur Régional et départemental des Finances Publiques et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DU NORD

N° 1717 Agrément de l'association LOUISE MICHEL au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, Louise Michel, association de loi 1901, sise 3 rue Jean Villar 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) et d) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation, et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1718 Agrément de l'association de LA RESIDENCE DU TILLEUL au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, Résidence du Tilleul, association de loi 1901, sise 1 rue de Guine 59200 TOURCOING est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) et e) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) et c) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1719 Agrément de l'association RELAIS SOLEIL TOURQUENNOIS au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, Relais Soleil Tourquennois, association de loi 1901, sise 152 rue Nationale 59200 TOURCOING est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) et d) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1720 Agrément de l'association HOME DES FLANDRES au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, Home des Flandres, association de loi 1901, sise 355 bd Gambetta 59200 TOURCOING est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) et d) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1721 Agrément de l'association LA CROIX ROUGE FRANCAISE au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, La Croix Rouge, association de loi 1901, sise 5 bd du port d'aval 80000 AMIENS est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1722 Agrément de l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, SOS Villages d'Enfants, association de loi 1901, sise 168 Avenue Dampierre 59300 VALENCIENNES est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au d) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1723 Agrément de l'association ENTRAIDE DENAISIENNE au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, Entraide Denaisienne, association de loi 1901, sise Faubourg Duchâteau - BP 70153 - 59722 Denain est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

N° 1724 Agrément de l'association RESIDENCE PLUS au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation

Par arrêté préfectoral en date du 9 juin 2011

Article 1er : L'organisme à gestion désintéressée, Résidence Plus, association de loi 1901, sise 17-18 Place de Verdun 59650 VILLENEUVE-d'ASCQ est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique mentionnées au b) et d) de l'article R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation et pour les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées au a) de l'article R365-1-3° du code de la construction et de l'habitation, menées dans le département du Nord.

Article 2 : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 : Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille - 143, rue Jacquemars Giélée – BP 2039 – 59 014 LILLE Cedex - dans les deux mois suivant sa notification au gestionnaire ou sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental de la Cohésion Sociale sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD - PAS-DE-CALAIS

N° 1725 Décision relative à la publication du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2011-2013

Par décision en date du 22 juin 2011

Article 1^{er} : Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord- Pas de Calais, pour la période 2011-2013 est fixé conformément au document joint en annexe qui comprend :

- les priorités interdépartementales par territoire
- la situation interdépartementale de mise en œuvre des programmations
- la programmation prévisionnelle des actions prioritaires selon la thématique
- la valorisation de la programmation prévisionnelle médico-sociale en emplois
- les articulations sanitaires, médico-sociales et sociales
- les tableaux de synthèse des actions par année de financement
- l'annexe financière

Article 2 : La directrice de l'Offre Médico-Sociale de l'Agence Régionale de Santé du Nord - Pas de Calais, est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Nord -Pas de Calais et des préfectures de Département.

Article 3 : Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie est consultable et téléchargeable sur le site <http://ars.nordpasdecalais.sante.fr>

La version papier du programme est consultable au siège de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas de Calais .



Programme Interdépartemental
d'Accompagnement des handicaps et de la perte
d'autonomie

2011 - 2013

NORD-PAS-DE-CALAIS

SOMMAIRE DU PRIAC

1. Les priorités interdépartementales par territoire
2. Bilan de mise en œuvre des programmations
3. Programmation prévisionnelle des actions prioritaires selon la thématique
 - 3.1. Le dépistage et la prise en charge précoce
 - 3.2. L'accompagnement en milieu ordinaire de vie
 - 3.3. L'accompagnement en institution
 - 3.4. La programmation prévisionnelle en ESAT
 - 3.5. L'adaptation de l'offre : transformations
 - 3.6. L'adaptation de l'offre : contractualisations
 - 3.7. Les besoins locaux sur crédits spécifiques
4. Valorisation de la programmation prévisionnelle médico-sociale en emplois
5. Les articulations sanitaires, médico-sociales et sociales
 - 5.1. PRIAC et SROS III : les actions prioritaires de coopération
 - 5.2. Les réseaux associant soins de ville-hôpitaux-secteur médico-social
6. Tableaux de synthèse des actions
 - 6.1. Synthèse des actions par année de financement
 - 6.1.1 2011
 - 6.1.2 2012
 - 6.1.3 2013
 - 6.2. Récapitulatif des financements prévisionnels
7. Annexe financière (Art. L312-5-2 du CASF)



1 Priorités régionales par territoire Nord-Pas-de-Calais

Dépistage et prise en charge précoce			
Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
PH-E : Renforcer l'équipement en CAMSP et CMPP	Nord : Flandre Intérieure, Cambrésis, Sambre Avesnois, Valenciennois Pas-de-Calais : Béthune Bruay, Audomarois, Arrageois, Lens Hénin et Calaisis	1 598 200 €	dépense en CAMSP pour 1 000 enfants âgés de 0 à 6 ans
PH-E : Améliorer la prise en compte par les professionnels des troubles neuro-perceptifs (dysphasie, dyspraxie, dyslexie)	Région en priorité sur Calais, Béthune et la Flandre intérieure	fonctionnement des comités locaux dans le cadre du réseau de prise en charge des troubles du comportement (Neurodev)	ratio d'enfants présentant des troubles de l'attention et du langage / sur l'ensemble de la population 0 -20 ans

Accompagnement et maintien à domicile			
Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
PH-E : développer l'offre en SESSAD sur les territoires insuffisamment dotés pour la prise en charge des autismes, troubles du caractère et de l'apprentissage Privilégier la reconversion de l'offre SESSAD déficients moteurs, sensoriels et intellectuels	1er rang: Sambre Avesnois, Calaisis, Valenciennois, Boulonnais, Lens-Hénin, Montreuillois, Béthune Bruay, Arrageois 2n rang: Roubaix Tourcoing, Douaisis, Lille, Flandre Intérieure, Dunkerquois	499 places de SESSAD dans la région tous handicaps confondus dont 249 par redeploiement	taux de pression et liste d'attente taux d'équipement des zones de proximité par type de handicap
PH-A : développer l'offre globale en SAMSAH puis maillage de l'ensemble des zones de proximité	1er rang: Arrageois, Montreuillois, Lille, Douaisis, Boulonnais, Valenciennois 2n rang : Cambrésis, Flandre Intérieure, Roubaix Tourcoing, Sambre Avesnois	137 places de SAMSAH	nombre de places de SAMSAH pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
PH-A : renforcer le niveau global d'équipement en SSIAD pour adultes handicapés, notamment sur les zones de proximité les moins pourvues	Lens-Hénin, Boulonnais, Valenciennois, Lille	84 places de SSIAD	nombre de places de SSIAD pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans sur liste d'attente de prise en charge en SSIAD par territoire
PA : Favoriser la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés (plan Alzheimer) par création d'équipes spécialisées en SSIAD	Béthune-Bruay, Boulonnais, Arrageois, Lens-Hénin, Montreuillois, Audomarois, Douaisis, Flandre intérieure, Lille, Roubaix-Tourcoing, Cambrésis, Sambre-Avesnois, Dunkerquois, Valenciennois.	doter la Région d'au moins 1 éq. par zone de proximité à l'horizon 2012. 18 éq. sont programmées pour la période 2011-2012 représentant 2 700 000 euros	Crédits de formation dédiés Nb de places autorisées/population de 75 ans et plus
PA: Développer et diversifier les formules d'aide aux aidants: maillage de la Région en plateformes d'accompagnement et de répit	Toutes les ZP à l'exception du Dunkerquois (expérimentation en cours)	obtenir à minima une plateforme par ZP à l'horizon 2014. 10 plateformes de répits programmées pour la période 2011-2013 représentant 1 000 000 euros	
PA : SSIAD pour personnes âgées: Création ou extensions de SSIAD avec priorité pour les ZP les moins bien dotées et n'ayant pas atteint au moins 30 places pour 1000 hbts de plus de 75 ans	Béthune-Bruay, Lens-Hénin, Boulonnais, Audomarois, Montreuillois, Dunkerquois, Flandre intérieure, Roubaix-Tourcoing, Sambre-Avesnois, Valenciennois, Douaisis, Lille hors zone sur-dotées en infirmières libérales arrêtés par la MRS	Pour la période 2011-2013, 1017 places sont programmées	Nb de places de SSIAD PA/1000 habitants de plus de 75 ans et plus
PA: Développer et diversifier les	Toutes les ZP à l'exception de Lille	8 MAIA sont programmées pour la	à minima une MAIA par zone de

Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
formules d'aide aux aidants: programmation de Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA)	et du Montreuillois	période 2011-2013 pour un montant de 1 640 000 euros	proximité

Prise en charge en institution			
Objectifs	Territoires concernés (départemental et infra départemental) par ordre de priorité	Objectifs quantifiés d'amélioration	Critères de priorisation
PA : EHPAD programmation des places déjà autorisées	L'ensemble de la Région	297 places sont programmées dans le Nord 318 places sont programmées dans le Pas de Calais	
PH-A : Renforcer en places d'ESAT les secteurs déficitaires ou à forte pression	Sambre Avesnois, Calaisis, Dunkerquois, Valenciennois, Béthune Bruay, Roubaix Tourcoing, Lens Hénin, Cambrésis	139 places d'ESAT	nombre de places d'ESAT pour 1000 habitants de 20 à 59 ans taux de pression par zone de proximité
PH-A : Développer l'offre en FAM pour les adultes avec handicaps spécifiques (autismes, handicap psychiques) par mise en oeuvre des projets autorisés par anticipation et amélioration de la prise en charge des handicapés vieillissants	Nord: Valenciennois, Lille, Pas-de-Calais : Boulonnais, Lens Hénin	111 places de FAM	taux d'équipement par zone de proximité
PH-E : Autismes: améliorer la prise en charge des enfants autistes en créant des unités spécifiques souples par requalification de places existantes et en renforçant les capacités d'accueil des IME	Lille, Valenciennois, Arrageois puis Lens Hénin	61 places en IME	taux d'équipement
PH-E : Trouble du caractère et du comportement (TCC): développement de dispositifs diversifiés ITEP/SESSAD couplés avec des possibilités de redéploiements	Cambrésis, Montreuillois, Lens Hénin, Douaisis	103 places d'ITEP, 61 places de SESSAD pour TCC	analyse des taux d'équipement et des listes d'attente
PH-A : Développer l'offre en MAS pour adultes lourdement handicapés par finalisation d'opérations, mises aux normes et renforcement de territoires moins bien pourvus	Lille, Boulonnais, Roubaix Tourcoing, Douaisis, Valenciennois	203 places de MAS	nombre de personnes en liste d'attente taux d'équipement par zone de proximité
PH-E : enfants polyhandicapés : finaliser les projets en cours	Arrageois	4 places en IEM	
PA : Médicalisation des EHPAD existants: tenir compte des besoins liés à la dépendance et de la charge en soins croissantes	Région	pour la période 2011-2013, 14 828 191 euros sont nécessaires	
PA : maintien de la programmation PASA dans les EHPAD	Région	79 PASA sont programmés pour un montant de 5 040 200 euros à l'horizon 2012	1 PASA pour 3300 personnes âgées de plus de 75 ans
PA : création en EHPAD d'unités pour personnes handicapées vieillissantes par création nette de places ou par recomposition de l'offre	Arrageois, Béthune-Bruay, Boulonnais, Audomarois, Calaisis, Lille	pour la période 2012-2013, 60 places sont programmées pour un montant de 576 000 euros	à minima une unité de 15 pl. sur les zones de proximité non couvertes par des places médicalisées en FAM et non médicalisées en Foyer de Vie
PA: Développer et diversifier les formules d'aide aux aidants: accueil de jour	Région	Mettre aux normes les unités d'accueil de jour par regroupement des places existantes	respecter une offre cohérente par zone de proximité

Suivi de l'utilisation des crédits notifiés pour le public Enfants

Région : Nord-Pas-de-Calais / Département : -

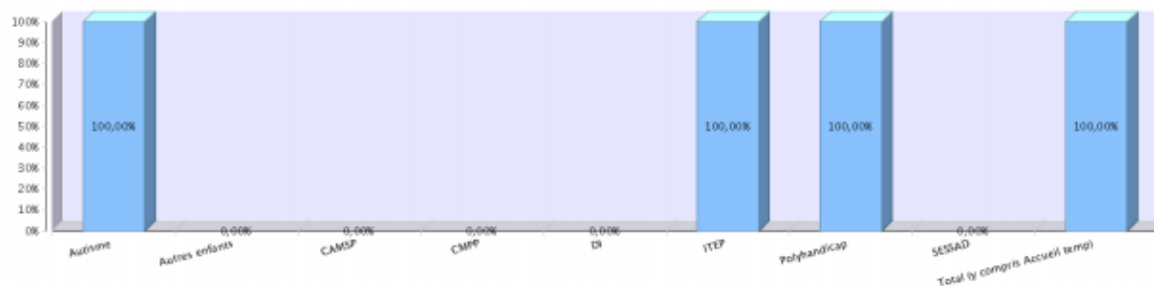
Période du - au 31-12-10

Nature d'enveloppe de niveau 1 : Mesures Nouvelles, Plan de relance / Année : 2010

Taux d'autorisation (places)

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total (y compris Accueil temp)
Nord	100,00 %	-	-	-	-	100,00 %	-	-	100,00 %
Pas-de-Calais	-	-	-	-	-	-	100,00 %	-	100,00 %
Nord-Pas-de-Calais	100,00 %	-	-	-	-	100,00 %	100,00 %	-	100,00 %

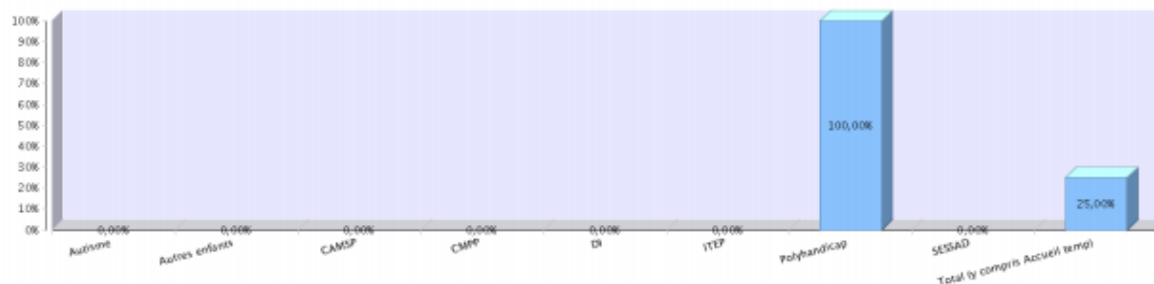
Taux d'autorisation (places)



Taux d'exécution (places)

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total (y compris Accueil temp)
Nord	0,00 %	-	-	-	-	0,00 %	-	-	0,00 %
Pas-de-Calais	-	-	-	-	-	-	100,00 %	-	100,00 %
Nord-Pas-de-Calais	0,00 %	-	-	-	-	0,00 %	100,00 %	-	25,00 %

Taux d'exécution (places)



Synthèse des places notifiées

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total (y compris Accueil temp)
Nord	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	18,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Nord-Pas-de-Calais	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	6,00	0,00	24,00

Synthèse des places autorisées

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total
Nord	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	18,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Nord-Pas-de-Calais	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	6,00	0,00	24,00

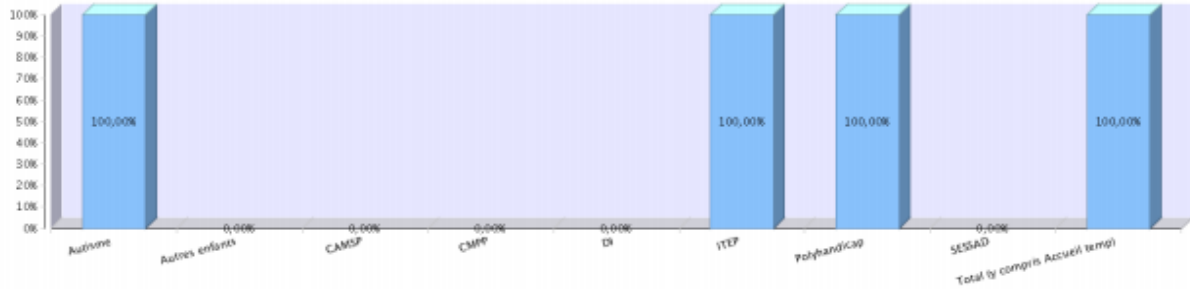
Synthèse des places installées

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total
Nord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	6,00

Taux d'engagement (montants)

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total (y compris Accueil temp)
Nord	100,00 %	-	-	-	-	100,00 %	-	-	100,00 %
Pas-de-Calais	-	-	-	-	-	-	100,00 %	-	100,00 %
Nord-Pas-de-Calais	100,00 %	-	-	-	-	100,00 %	100,00 %	-	100,00 %

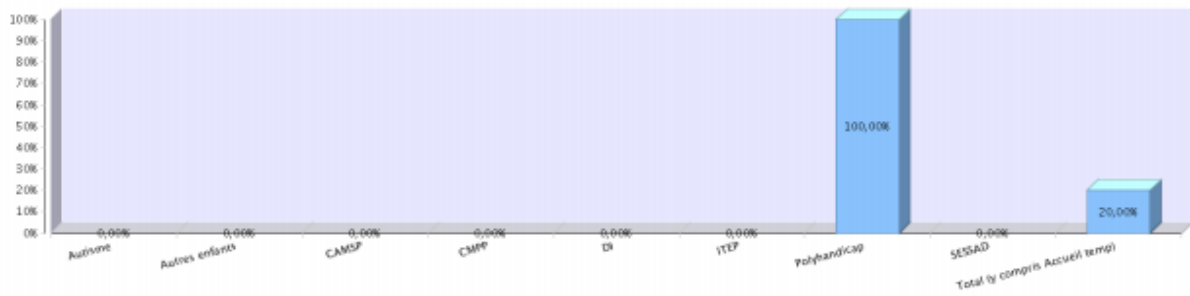
Taux d'engagement (montants)



Taux de consommation (montants)

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total (y compris Accueil temp)
Nord	0,00 %	-	-	-	-	0,00 %	-	-	0,00 %
Pas-de-Calais	-	-	-	-	-	-	100,00 %	-	100,00 %
Nord-Pas-de-Calais	0,00 %	-	-	-	-	0,00 %	100,00 %	-	20,00 %

Taux de consommation (montants)



Synthèse des montants notifiés

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total (y compris Accueil temp)
Nord	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 885,00	0,00	0,00	1 181 885,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 472,00	0,00	295 472,00
Nord-Pas-de-Calais	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 885,00	295 472,00	0,00	1 477 357,00

Synthèse des montants engagés

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total
Nord	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 885,00	0,00	0,00	1 181 885,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 472,00	0,00	295 472,00
Nord-Pas-de-Calais	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 885,00	295 472,00	0,00	1 477 357,00

Synthèse des montants consommés

Zone géographique	Autisme	Autres enfants	CAMSP	CMPP	DI	ITEP	Polyhandicap	SESSAD	Total
Nord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 472,00	0,00	295 472,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 472,00	0,00	295 472,00

Suivi de l'utilisation des crédits notifiés pour le public Adultes

Région : Nord-Pas-de-Calais / Département : -

Période du - au 31-12-10

Nature d'enveloppe de niveau 1 : Mesures Nouvelles, Plan de relance / Année : 2010

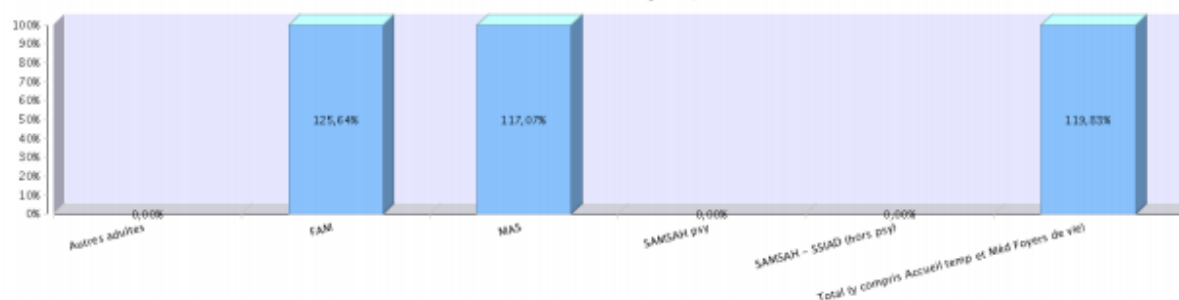
Taux d'autorisation (places)

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total (y compris Accueil temp et Méd Foyers de vie)
Nord	-	100,00 %	131,82 %	-	-	120,00 %
Pas-de-Calais	-	176,92 %	100,00 %	-	-	119,61 %
Nord-Pas-de-Calais	-	125,64 %	117,07 %	-	-	119,83 %

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, le calcul des taux sur la catégorie MAS-FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, le calcul des taux sur la catégorie FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et de la Médicalisation des Foyers de vie, le calcul des taux sur la catégorie MAS tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Taux d'autorisation (places)



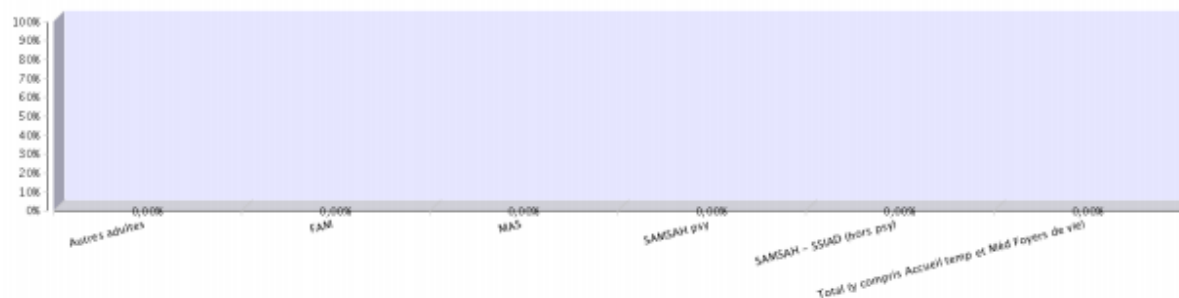
Taux d'exécution (places)

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total (y compris Accueil temp et Méd Foyers de vie)
Nord	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
Pas-de-Calais	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
Nord-Pas-de-Calais	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, le calcul des taux sur la catégorie MAS-FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, le calcul des taux sur la catégorie FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et de la Médicalisation des Foyers de vie, le calcul des taux sur la catégorie MAS tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Taux d'exécution (places)



Synthèse des places notifiées

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total (y compris Accueil temp et Méd Foyers de vie)
Nord	0,00	26,00	44,00	0,00	0,00	70,00
Pas-de-Calais	0,00	13,00	38,00	0,00	0,00	51,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	39,00	82,00	0,00	0,00	121,00

Synthèse des places autorisées

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total
Nord	0,00	26,00	58,00	0,00	0,00	84,00
Pas-de-Calais	0,00	23,00	38,00	0,00	0,00	61,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	49,00	96,00	0,00	0,00	145,00

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, la catégorie MAS-FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, la catégorie FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et la Médicalisation des Foyers de vie, la catégorie MAS prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Synthèse des places installées

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total
Nord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, la catégorie MAS-FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, la catégorie FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et la Médicalisation des Foyers de vie, la catégorie MAS prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

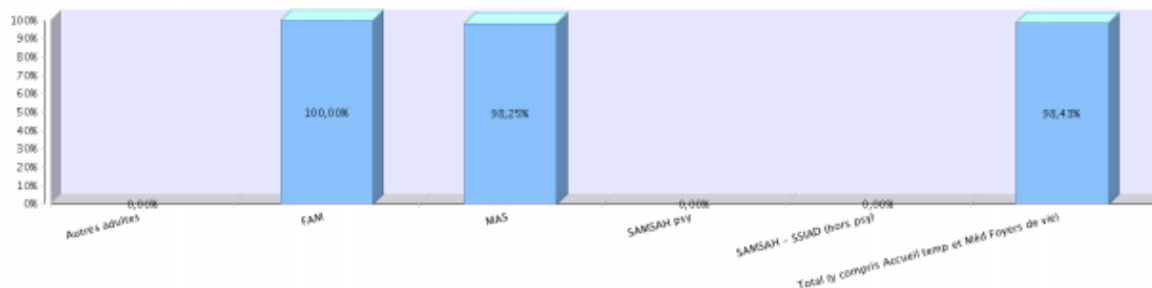
Taux d'engagement (montants)

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total (y compris Accueil temp et Méd Foyers de vie)
Nord	-	100,00 %	100,00 %	-	-	100,00 %
Pas-de-Calais	-	100,00 %	95,16 %	-	-	95,71 %
Nord-Pas-de-Calais	-	100,00 %	98,25 %	-	-	98,43 %

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, le calcul des taux sur la catégorie MAS-FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, le calcul des taux sur la catégorie FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et de la Médicalisation des Foyers de vie, le calcul des taux sur la catégorie MAS tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Taux d'engagement (montants)



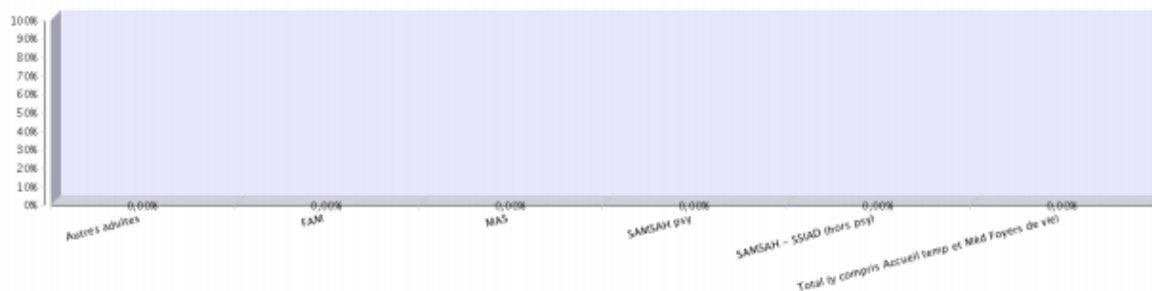
Taux de consommation (montants)

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total (y compris Accueil temp et Méd Foyers de vie)
Nord	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
Pas-de-Calais	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %
Nord-Pas-de-Calais	-	0,00 %	0,00 %	-	-	0,00 %

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, le calcul des taux sur la catégorie MAS-FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, le calcul des taux sur la catégorie FAM tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et de la Médicalisation des Foyers de vie, le calcul des taux sur la catégorie MAS tient compte des places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Taux de consommation (montants)



Synthèse des montants notifiés

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total (y compris Accueil temp et Méd Foyers de vie)
Nord	0,00	506 946,00	4 621 984,00	0,00	0,00	5 128 930,00
Pas-de-Calais	0,00	335 029,00	2 627 034,00	0,00	0,00	2 962 063,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	841 975,00	7 249 018,00	0,00	0,00	8 090 993,00

Synthèse des montants engagés

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total
Nord	0,00	506 946,00	4 621 984,00	0,00	0,00	5 128 930,00
Pas-de-Calais	0,00	335 029,00	2 500 000,00	0,00	0,00	2 835 029,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	841 975,00	7 121 984,00	0,00	0,00	7 963 959,00

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, la catégorie MAS-FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, la catégorie FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et la Médicalisation des Foyers de vie, la catégorie MAS prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Synthèse des montants consommés

Zone géographique	Autres adultes	FAM	MAS	SAMSAH psy	SAMSAH - SSIAD (hors psy)	Total
Nord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- sur les années budgétaires antérieures à 2009, la catégorie MAS-FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS ou en FAM

- à partir de 2009, la catégorie FAM prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en FAM et la Médicalisation des Foyers de vie, la catégorie MAS prend en compte les places d'Accueil temporaire autorisées ou installées en MAS

Suivi de l'utilisation des crédits notifiés pour le public Personnes âgées

Région : Nord-Pas-de-Calais / Département : -

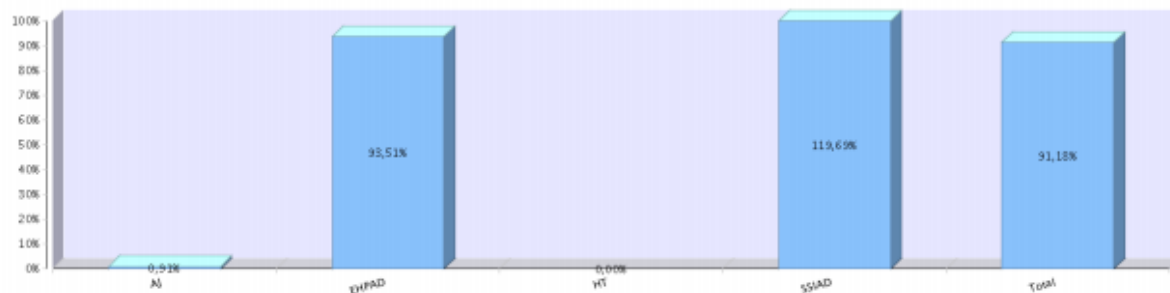
Période du - au 31-12-10

Nature d'enveloppe de niveau 1 : Mesures Nouvelles, Plan de relance / Année : 2010

Taux d'autorisation (places)

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	1,43 %	80,33 %	0,00 %	80,00 %	68,78 %
Pas-de-Calais	0,00 %	100,00 %	0,00 %	203,40 %	111,50 %
Nord-Pas-de-Calais	0,91 %	93,51 %	0,00 %	119,69 %	91,18 %

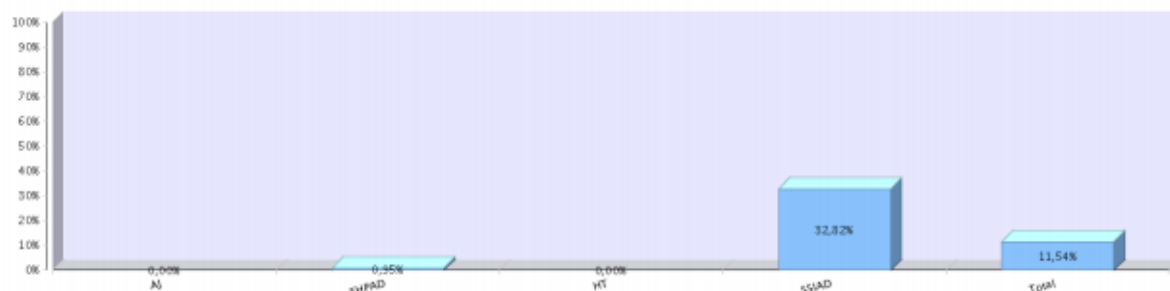
Taux d'autorisation (places)



Taux d'exécution (places)

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	0,00 %	2,87 %	0,00 %	19,35 %	10,36 %
Pas-de-Calais	0,00 %	0,00 %	0,00 %	61,22 %	12,62 %
Nord-Pas-de-Calais	0,00 %	0,95 %	0,00 %	32,82 %	11,54 %

Taux d'exécution (places)



Synthèse des places notifiées

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	70,00	244,00	23,00	310,00	647,00
Pas-de-Calais	40,00	496,00	30,00	147,00	713,00
Nord-Pas-de-Calais	110,00	740,00	53,00	457,00	1 360,00

Synthèse des places autorisées

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	1,00	196,00	0,00	248,00	445,00
Pas-de-Calais	0,00	496,00	0,00	299,00	795,00
Nord-Pas-de-Calais	1,00	692,00	0,00	547,00	1 240,00

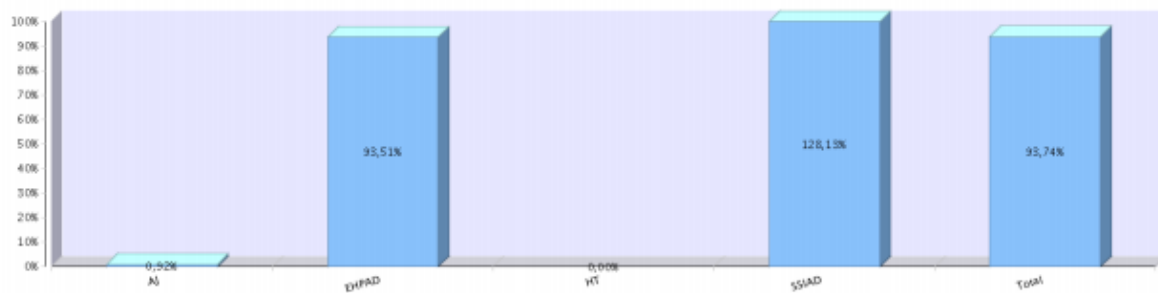
Synthèse des places installées

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	0,00	7,00	0,00	60,00	67,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	90,00	90,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	7,00	0,00	150,00	157,00

Taux d'engagement (montants)

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	1,43 %	80,33 %	0,00 %	88,29 %	72,16 %
Pas-de-Calais	0,00 %	100,00 %	0,00 %	212,15 %	113,96 %
Nord-Pas-de-Calais	0,92 %	93,51 %	0,00 %	128,13 %	93,74 %

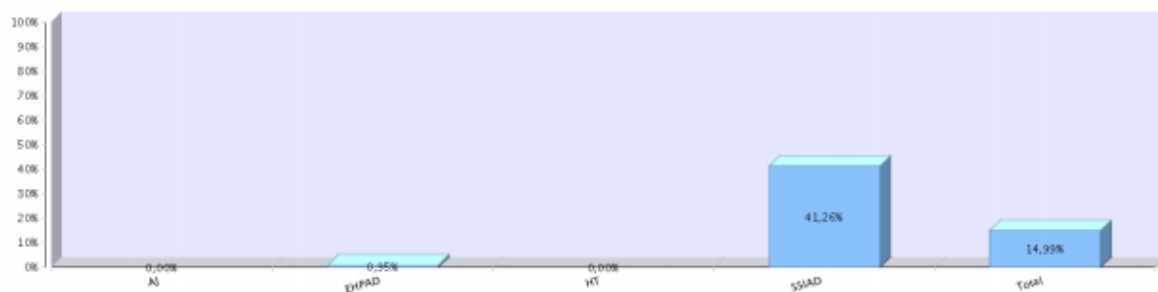
Taux d'engagement (montants)



Taux de consommation (montants)

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	0,00 %	2,87 %	0,00 %	27,65 %	14,64 %
Pas-de-Calais	0,00 %	0,00 %	0,00 %	69,97 %	15,32 %
Nord-Pas-de-Calais	0,00 %	0,95 %	0,00 %	41,26 %	14,99 %

Taux de consommation (montants)



Synthèse des montants notifiés

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	763 420,00	2 342 400,00	244 582,00	3 255 000,00	6 605 402,00
Pas-de-Calais	427 680,00	4 761 600,00	319 022,00	1 543 500,00	7 051 802,00
Nord-Pas-de-Calais	1 191 100,00	7 104 000,00	563 604,00	4 798 500,00	13 657 204,00

Synthèse des montants engagés

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	10 906,00	1 881 600,00	0,00	2 874 000,00	4 766 506,00
Pas-de-Calais	0,00	4 761 600,00	0,00	3 274 500,00	8 036 100,00
Nord-Pas-de-Calais	10 906,00	6 643 200,00	0,00	6 148 500,00	12 802 606,00

Synthèse des montants consommés

Zone géographique	AJ	EHPAD	HT	SSIAD	Total
Nord	0,00	67 200,00	0,00	900 000,00	967 200,00
Pas-de-Calais	0,00	0,00	0,00	1 080 000,00	1 080 000,00
Nord-Pas-de-Calais	0,00	67 200,00	0,00	1 980 000,00	2 047 200,00

Programme Interdépartementiel d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.1 Le dépistage et la prise en charge précoce Nord-Pas-de-Calais

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réajustement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)		
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant	
Enfants	59	CAMSP	toutes déficiences	renforcement dépistage, diagnostic et accompagnement précoce hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts de France zone de proximité Cambrésis	Extension	2013	2013	0	212 000	0	0	0	0	0	0	
						territoire de santé Hauts de France zone de proximité Scarpe-Avesnois	Extension	2013	0	198 700	0	0	0	0	0	0		
						territoire de santé Métropole Flandre - Infoscire	Extension	2012	0	190 800	0	0	0	0	0	0	0	
	62	CAMSP	toutes déficiences	renforcement du dépistage de la déficience psychique	Intra-départementale	territoire de santé Hauts de France zone de proximité Scarpe-Avesnois	Création	2013	2013	0	326 300	0	0	0	0	0	0	0
						territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Arras-Artois	Extension	2013	0	192 600	0	0	0	0	0	0	0	
						territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Boulonnais-Bugny	Création	2012	0	107 800	0	0	0	0	0	0	0	
Adultes	59	Centre de ressources	déficience psychique		Régionale	territoire de santé Littoral zone de proximité Auldernois	Extension	2012	2012	0	370 000	0	0	0	0	0	0	0
						Total Enfants	0	1 598 200	0	1 598 200	0	0	0	0	0	0		
Total Adultes								2013	2013	0	350 000	0	0	0	0	0	0	
Total										0	1 948 200	0	0	0	0	0	0	

Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.2 L'accompagnement en milieu ordinaire de vie Nord-Pas-de-Calais

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Déploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sentinelle (ou autres)						
											Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant					
Enfants	59	Accueil temporaire en institution	autisme - troubles envahissants du développement	renforcement	Régionale	territoire de santé Haut-de-Flandre zone de proximité Valenciennes	Création	2012	2012	10	600 400	0	0	0	0	0	0				
			autisme - troubles envahissants du développement	développement et sociale hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Lille	Création	2012	2012	10	290 000	0	0	0	0	0	0	0			
				développement et sociale hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Haut-de-Flandre zone de proximité Cambresis	Transformation	2011	2011	25	347 000	0	0	25	347 000	0	0	0	0		
					Intra-départementale	territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Douaisis	Création	2012	2012	40	668 100	40	668 100	0	0	0	0	0	0		
				difficulté intellectuelle	Intra-départementale	territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Flandre Inférieure	Extension	2012	2012	15	206 400	15	206 400	0	0	0	0	0	0		
					Intra-départementale	territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Lille	Extension	2013	2013	33	501 000	33	501 000	0	0	0	0	0	0	0	
						territoire de santé Haut-de-Flandre zone de proximité Valenciennes	Transformation	2011	2011	12	252 100	0	0	12	252 100	0	0	0	0	0	
						territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Lille	Transformation	2011	2011	20	433 100	0	0	20	433 100	0	0	0	0	0	
						territoire de santé Haut-de-Flandre zone de proximité Sambre-Avesnois	Création	2011	2011	8	161 000	8	161 000	0	0	0	0	0	0	0	
						Lille	Transformation	2012	2012	36	617 400	0	0	36	617 400	0	0	0	0	0	0
						territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Lille	Extension	2013	2013	10	205 100	10	205 100	0	0	0	0	0	0	0	
						territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Lille	Création	2012	2012	10	233 200	10	233 200	0	0	0	0	0	0	0	

Public	N° du dipl.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Déploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)							
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant						
Enfants	62	SESSAD	autisme - troubles envahissants du développement	développement et intégration sociale hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité	Création	2012	2012	10	371 300	0	0	0	0	0	0						
								2012	2012	5	93 100	0	0	0	0	0	0						
								2012	2012	20	510 300	0	0	0	0	0	0						
			déficience intellectuelle	développement et intégration sociale hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé littoral zone de proximité Calaisis	Transformation	2012	2012	5	89 000	0	0	5	89 000	0	0	0	0				
								2011	2011	12	199 600	12	199 600	0	0	0	0	0					
								2011	2011	42	840 000	0	0	42	840 000	0	0	0					
			toutes déficiences	développement et intégration sociale hors AAP	Départementale	Département du Pas-de-Calais	Transformation	2012	2012	42	840 000	0	0	42	840 000	0	0	0	0				
								2013	2013	42	840 000	0	0	42	840 000	0	0	0					
								2013	2013	42	840 000	0	0	42	840 000	0	0	0					
			Adultes	59	SAMSAH	déficience motrice	développement et intégration sociale hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Cambésis zone de proximité Cambésis	Création	2012	2012	20	280 000	0	0	0	0	0	0			
											2013	2013	10	119 200	10	119 200	0	0	0	0	0		
											2013	2013	20	280 000	20	280 000	0	0	0	0	0		
déficience psychique	développement et intégration sociale hors AAP	Intra-départementale									territoire de santé littoral zone de proximité Boulonnais	Transformation	2013	2013	25	430 000	0	0	25	430 000	0	0	0
													2013	2013	30	501 200	30	501 200	0	0	0	0	0
													2013	2013	30	501 200	30	501 200	0	0	0	0	0
Total Enfants											509	10 565 900	260	5 877 300	249	4 688 600	0	0					

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Rédéploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)			
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant
Adultes	59	SAMESAH	différence psychique	maillage hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Métropole-Flandre - mesure zone de proximité Lille	Création	2012	2012	15	158 000	15	158 000	0	0	0	0		
								2013	2013	15	165 100	15	165 100	0	0	0	0		
		SSMAD	toutes déficiences	maillage/renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts de Flandre - zone de proximité Valenciennes	Création	2013	2013	20	211 000	20	211 000	0	0	0	0	0	
								2013	2013	20	240 000	20	240 000	0	0	0	0	0	
			CEM	différence psychique	maillage	Intra-départementale		Création	2011	2011	25	75 000	25	75 000	0	0	0	0	
									2012	2012	25	75 000	25	75 000	0	0	0	0	
	62	SAMESAH	différence psychique	maillage hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Artois-Douaisis - zone de proximité Arras	Création	2012	2012	20	167 000	20	167 000	0	0	0	0	0	
								2012	2012	20	168 000	20	168 000	0	0	0	0	0	
								2012	2012	17	156 700	17	156 700	0	0	0	0	0	
		SSMAD	toutes déficiences	maillage/renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Artois-Douaisis - zone de proximité Lens-Hénin	Création	2012	2012	14	147 400	14	147 400	0	0	0	0	0	
								2013	2013	15	157 200	15	157 200	0	0	0	0	0	
								2012	2012	15	159 500	15	159 500	0	0	0	0	0	
Total Adultes												296	2 634 100	296	2 634 100	0	0	0	0
Personnes âgées	59	SSMAD	personnes âgées dépendantes	Projet de création et d'extension de SSMAD - Evolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE - zone de proximité FLANDRE INTERIEURE (hors zones surclassées en Primaires libérales agréées par la MRS)	Création	2011	2011	77	808 500	77	808 500	0	0	0	0		
								2012	2012	31	325 500	31	325 500	0	0	0	0		

N° du dépt	Public	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Déploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)							
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant						
Personnes âgées	59	SSMAD	personnes âgées dépendantes	Projet de création ou extension de SSMAD Evolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé ARTOIS-DUOUBAIS zone de proximité DOUBES/TOI. zone sur-dobes en infirmières libérales artoises par la MRS)	Création	2012	2012	6	63 000	6	63 000	0	0	0	0						
						Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRESIS zone de proximité AYESNOIS (hors infirmières libérales artoises par la MRS)	Création	2011	2011	23	120 750	23	120 750	0	0	0	0						
						Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRESIS zone de proximité VOLENCE/NOES/SHIS zone sur-dobes en infirmières libérales artoises par la MRS)	Création	2011	2011	60	630 000	60	630 000	0	0	0	0						
								2012	2012	43	451 500	43	451 500	0	0	0	0						
								2013	2013	106	1 113 000	106	1 113 000	0	0	0	0						
						Territoire de Santé LITTORAL zone de proximité DUNKERQUE (hors zone sur-dobes en infirmières libérales artoises par la MRS)	Création	2011	2011	26	136 500	26	136 500	0	0	0	0						
						Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité LILLE (hors zone sur-dobes en infirmières libérales artoises par la MRS)	Création	2011	2011	77	404 250	77	404 250	0	0	0	0						
								2012	2012	73	766 500	73	766 500	0	0	0	0						
								2011	2011	91	477 750	91	477 750	0	0	0	0						

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Rubric concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total		Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Rédéploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)								
											Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants							
Personnes âgées	59	SSMAD spécialisés	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	<p>Projet de création de places de SSMAD dédiées à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer par création d'équipes spécialisées dans les SSMAD existants</p> <p>Evolution des autorisations par appel à projet</p>	<p>Infra-départementales</p>	<p>Territoire de Santé ARTOIS-DOUAIS zone de proximité DOUAI</p>	Création	2011	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0						
						<p>Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIE zone de proximité CAMBRÉSIE</p>	Création	2011	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
						<p>Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIE zone de proximité SAMBRES</p>	Création	2011	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						<p>Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIE zone de proximité VALENCIENNAIS</p>	Création	2012	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						<p>Territoire de Santé LITTORAL zone de proximité DUNKERQUE</p>	Création	2012	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						<p>Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE</p>	Création	2011	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						<p>Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE zone de proximité FLEURE</p>	Création	2011	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
						<p>Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE zone de proximité FLEURE</p>	Création	2012	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						<p>Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE zone de proximité SOULBAIK</p>	Création	2011	2011	20	300 000	20	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						<p>Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE zone de proximité FLEURE</p>	Création	2012	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
						<p>Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE zone de proximité LILLE</p>	Création	2012	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Public	N° du dépt	Catégorie de structure concernée	Rubic concerné	Description de fonction	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Déploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)																																																																																																															
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant																																																																																																														
Personnes âgées	62	SSMD	personnes âgées dépendantes	Projets de création ou extension de SSMD Evolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementales	Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES zone de proximité LENS-HEMIN (hors zones sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2011	2011	60	630 000	60	630 000	0	0	0	0																																																																																																														
																		Territoires de Santé LITTORAL zone de proximité AUDOUVERGNE (hors zone sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2011	45	236 250	45	236 250	0	0	0	0																																																																																																			
																													Territoires de Santé LITTORAL zone de proximité BOULONNAISE (hors zones sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2012	47	483 500	47	483 500	0	0	0	0																																																																																								
																																								Territoires de Santé LITTORAL zone de proximité MONTREUIL LOIS (hors zone sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2011	30	157 500	30	157 500	0	0	0	0																																																																													
																																																			Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES (hors zone sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2012	30	315 000	30	315 000	0	0	0	0																																																																		
																																																														Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES (hors zone sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2011	60	630 000	60	630 000	0	0	0	0																																																							
																																																																									Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES (hors zone sur-dépassées en infirmières libérales ardoises par la MFS)	Création	2012	102	1 071 000	102	1 071 000	0	0	0	0																																												
																																																																																				Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES zone de proximité ARSÈVEGEOISE	Création	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0																																	
																																																																																															Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES zone de proximité BETHUNE-BRUAY	Création	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0																						
																																																																																																										Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES zone de proximité BETHUNE-BRUAY	Création	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0											
																																																																																																																					Territoires de Santé ARTOIS DOUAIRES zone de proximité LENS-HEMIN	Création	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0
Territoires de Santé LITTORAL zone de proximité BOULONNAISE	Création	2011	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0																																																																																																																					

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Rubric concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total		Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)				
											Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant	Places	Montant			
Personnes âgées	62	SSMAD spécialisée	maladie d'Alzheimer - troubles apparentés	Projet de création de places de SSMAD dédiées à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer par création d'équipes spécialisées dans les SSMAD existants. Evolution des autorisations par appel à projet	Infra-départementale	Territoire de Santé LUTTOISAL zone de proximité MONTREUILLOIS	Création	2012	2012	10	150 000	10	150 000	0	0	0	0	0	0		
Total Personnes âgées												1 197	11 845 500	1 197	11 845 500	0	0	0	0	0	0
Total												2 002	25 045 500	1 753	20 356 900	249	4 688 600	0	0	0	0

Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.3 L'accompagnement en institution Nord-Pas-de-Calais

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)						
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant					
Enfants	59	ME	autisme - troubles envahissants du développement	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Métropole Flandre Inférieure zone de proximité Lille	Création	2011	2012	16	1 050 000	16	1 050 000	0	0	0	0					
				renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts Cambrésis zone de proximité Valenciennes	Extension	2012	2012	2	40 000	2	40 000	0	0	0	0					
		ITEP	troubles de la personnalité - troubles du caractère et du comportement	maillage et renforcement dispositif REPRESSAD hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Douaisis	Création	2013	2013	38	981 000	38	981 000	0	0	0	0	0				
				maillage et renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts Cambrésis zone de proximité Cambrésis	Création	2012	2012	9	550 000	9	550 000	0	0	0	0	0				
				renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Arras	Extension	2011	2011	4	188 000	4	188 000	0	0	0	0	0				
				renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Lens Hévin	Extension	2012	2012	8	448 000	8	448 000	0	0	0	0	0				
	62	ME	autisme - troubles envahissants du développement	qualification hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Artois Douaisis zone de proximité Arras	Transformation	2012	2012	15	250 000	15	250 000	0	0	0	0	0				
				maillage et renforcement dispositif REPRESSAD hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Littoral zone de proximité Calais	Transformation	2012	2012	10	298 000	10	298 000	0	0	0	0	0				
	Adultes	59	ESAT	difficulté intellectuelle	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts Cambrésis zone de proximité Captois	Extension	2013	2013	10	103 800	10	103 800	0	0	0	0	0			
					renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts Cambrésis zone de proximité Sambre Avesnois	Extension	2012	2012	50	595 000	50	595 000	0	0	0	0	0			
					Total Enfants										192	8 171 250	154	6 340 650	38	1 830 600	0	0
					Total Adultes										60	798 600	60	798 600	0	0	0	0
Total										252	8 969 850	214	7 139 250	38	1 830 600	0	0					

Publie	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implémentation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Rédéploiement de l'ensemble médico-social		Transfert de sanitaire (ou autres)			
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant		
Adultes	59	ESAT	différence intellectuelle	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Sambre-Avesnois	Création	2011	2011	7	108 800	7	108 800	0	0	0	0		
								2011	2011	30	402 000	30	402 000	0	0	0	0		
								2011	2011	21	241 500	21	241 500	0	0	0	0		
			2013	2013	17	188 500	17	188 500	0	0	0	0							
			différence psychique	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Extension	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Lille	Extension	2013	2013	12	42 200	12	42 200	0	0	0	0
										2013	2013	4	30 400	4	30 400	0	0	0	0
										2011	2011	4	30 400	4	30 400	0	0	0	0
			autisme - troubles envahissants du développement	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Création	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Création	2011	2011	36	665 000	36	665 000	0	0	0	0
										2013	2013	36	643 000	36	643 000	0	0	0	0
										2011	2011	16	1573 200	16	1573 200	0	0	0	0
			différence psychique	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Lille	Création	territoire de santé Métropole-Flandre Initiatoire zone de proximité Lille	Création	2012	2012	1	136 500	1	136 500	0	0	0	0
										2011	2011	14	1013 500	14	1013 500	0	0	0	0
										2012	2012	12	855 800	12	855 800	0	0	0	0
			personnes lourdement handicapées	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Création	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Création	2012	2012	15	1951 100	15	1951 100	0	0	0	0
										2013	2013	10	1 409 000	10	1 409 000	0	0	0	0
2013	2013	25								1 457 500	0	0	25	1 457 500	0	0			
polyhandicap	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Extension	territoire de santé Hauts-Carolingiens zone de proximité Valenciennes	Extension	2013	2013	24	2 411 500	24	2 411 500	0	0	0	0			
							2012	2012	25	1 786 600	25	1 786 600	0	0	0	0			
							2013	2013	25	1 723 400	25	1 723 400	0	0	0	0			

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Ruble concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réglementation de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)			
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant		
Adultes	59	M&S	polyhandicap	maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Métropole-Flandre Interieur zone de proximité Roubaix-Tourcoing	Extension	2012	2012	9	645 200	9	645 200	0	0	0	0		
																		ESAT	différence intellectuelle
		buis déficiences	renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité Estaires Bruay	Extension	2013	2013	15	166 500	15	166 500	0	0	0	0			
																	adultes - troubles cognitifs du développement		maillage et renforcement hors AAP
		buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité Lens-Hénin	Extension	2012	2012	8	88 800	8	88 800	0	0	0	0			
																	FAM	buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP
	M&S	buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité Boulogne	Extension	2011	2011	22	308 700	22	308 700	0	0	0	0			
																	62	M&S	buis déficiences
	buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité Boulogne	Extension	2012	2012	23	1 567 500	23	1 567 500	0	0	0	0	0			
																		buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP
	buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité Boulogne	Extension	2013	2013	18	1 274 800	18	1 274 800	0	0	0	0				
																buis déficiences		maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales
buis déficiences	maillage et renforcement hors AAP	Infra-départementales	territoire de santé Aisne Douaisis zone de proximité Boulogne	Extension	2013	2013	18	1 274 800	18	1 274 800	0	0	0	0	0				
																Total Adultes			
Personnes âgées	59	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Projet d'extension de places en EHPAD. Pas d'extension des autorisations par appel à projet	Infra-départementales	territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité ROUBAIX TOURCOING	Extension	2011	2011	12	115 200	12	115 200	0	0	0	0		
																		Projet de création EN EHPAD destinés pour personnes handicapées vieillissantes en vue de la création de places nouvelles. Evolution des autorisations par appel à projet ou recomposition de l'offre existante.	Infra-départementales
Total Adultes												547	22 832 100	522	21 374 600	25	1 457 500		

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Rubric concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zones de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réajustement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)																																																																																																					
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant																																																																																																				
Personnes âgées	59	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Evolution des autorisations par appel à projet et non appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité LILLE	Création	2013	2013	79	758 400	79	758 400	0	0	0	0																																																																																																				
																		Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé ARTOIS-DOUAIRES zone de proximité DOUAIRES	Extension	2013	5	48 000	0	0	0																																																																																										
																												Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité LILLE	Création	2011	21	201 600	0	0	0																																																																																
																																						Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé ARTOIS-DOUAIRES zone de proximité DOUAIRES	Création	2012	98	940 800	0	0	0																																																																						
																																																Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE-AVESNOIS	Création	2012	82	787 200	0	0	0																																																												
																																																										Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé ARTOIS-DOUAIRES zone de proximité DOUAIRES	Création	2011	28	127 600	0	0	0																																																		
																																																																				Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE	Création	2012	28	127 600	0	0	0																																								
																																																																														Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE	Création	2011	14	63 800	0	0	0																														
																																																																																								Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE	Création	2012	28	127 600	0	0	0																				
																																																																																																		Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE	Création	2011	42	191 400	0	0	0										
																																																																																																												Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE	Création	2012	28	127 600	0	0	0
Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé HAINAUT-CAMBRÉSIS zone de proximité SAMBRE	Création	2012	56	255 200	0	0	0																																																																																																												
										Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé LITTORAL-DUNKERQUE	Création	2011	28	127 600	0	0	0																																																																																																		
																				Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité LILLE	Création	2012	28	127 600	0	0	0																																																																																								
																														Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité LILLE	Création	2011	14	63 800	0	0	0																																																																														
																																								Projets de création ou d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet	Intra-départementale	Territoire de Santé METROPOLE-FLANDRE INTERIEURE zone de proximité LILLE	Création	2012	14	63 800	0	0	0																																																																				

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Déploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)	
												Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant
Personnes âgées	59	PASA	malade d'Alzheimer - troubles apparentés	Projet de création de PASA de 14 places. Evolution des autorisations par appel à candidature	Intra-départementale	Territoire de Santé FLANDRE INTERIEURE zone de proximités	Création	2011	2011	98	446 600	98	446 600	0	0	0	0
								2012	2012	84	382 800	0	0	0	0		
								2011	2011	42	191 400	42	191 400	0	0	0	0
								2012	2012	42	191 400	42	191 400	0	0	0	0
Personnes âgées	62	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Projet d'extension de places en EHPAD. Pas d'évolution des autorisations par appel à projet. Financement des places déjà autorisées sur les enveloppes anticipées.	Intra-départementale	Territoire de Santé ARTOIS-DOUAIS zone de proximités BETHUNE-BRUAY	Extension	2011	2011	8	76 800	8	76 800	0	0	0	0
								2012	2012	15	144 000	15	144 000	0	0	0	0
								2013	2013	15	144 000	15	144 000	0	0	0	0
								2013	2013	15	144 000	15	144 000	0	0	0	0
Personnes âgées	62	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Projet de création ou d'extension de places en EHPAD. Evolution des autorisations par appel à projet et hors appel à projet.	Départementale	L'ensemble du département	Création	2013	2013	80	768 000	80	768 000	0	0	0	0
								2011	2011	18	172 800	18	172 800	0	0	0	0
								2013	2013	15	144 000	15	144 000	0	0	0	0
								2013	2013	15	144 000	15	144 000	0	0	0	0

Public	N° du dépt.	Catégorie de structure concernée	Public concerné	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total		Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Redéploiement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)									
											Fluores	Montants	Fluores	Montant	Fluores	Montant	Fluores	Montant								
Personnes âgées	62	EHPAD	personnes âgées dépendantes	Projets de création ou d'extension de places en EHPAD Pas d'attribution des autorisations par appel à projet financement des places déjà autorisées sur les enveloppes anticipées	Intra-départementale	Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité ARRAGEOIS	Extension	2011	2011	23	220 800	23	220 800	0	0	0	0	0	0							
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité LENS-HENRI	Création	2011	2011	156	1 497 600	156	1 497 600	0	0	0	0	0	0	0	0					
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité BOULONNAIS	Extension	2011	2011	5	48 000	5	48 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité CALAISE	Extension	2011	2011	28	268 800	28	268 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité ARRAGEOIS	Création	2011	2011	42	191 400	42	191 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité BETHUNE-BRUAY	Création	2012	2012	42	191 400	42	191 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité LENS-HENRI	Création	2011	2011	56	255 200	56	255 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité LENS-HENRI	Création	2012	2012	56	255 200	56	255 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité LENS-HENRI	Création	2011	2011	56	255 200	56	255 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre ARTOIS-DOUAIERS zone de proximité LENS-HENRI	Création	2012	2012	70	319 000	70	319 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité AUCOMMOIS	Création	2011	2011	14	63 800	14	63 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité AUCOMMOIS	Création	2012	2012	14	63 800	14	63 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité BOULONNAIS	Création	2011	2011	28	127 600	28	127 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité BOULONNAIS	Création	2012	2012	28	127 600	28	127 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité CALAISE	Création	2011	2011	28	127 600	28	127 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité CALAISE	Création	2012	2012	28	127 600	28	127 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité MONTREUILLOIS	Création	2011	2011	14	63 800	14	63 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Territoire de Sarre LITTORAL zone de proximité MONTREUILLOIS	Création	2012	2012	14	63 800	14	63 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
						Total Personnes Agées											1 781	11 520 200	1 781	11 520 200	0	0	0	0	0	0
						Total											2 520	42 523 550	2 457	39 235 450	63	3 288 100	0	0	0	0

Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.4 La programmation prévisionnelle en ESAT Nord-Pas-de-Calais

N° du département	Public	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total	Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Régionalisation de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)	
										Places	Montants	Places	Montant	Places	Montant
59	difficultés intellectuelle	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Carallésis	Extension	2013	2013	10	103 800	10	103 800	0	0	0	0
				territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Sambre Avesnois	Extension	2012	2012	50	595 000	50	595 000	0	0	0	0
				territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Sambre Avesnois	Création	2011	2011	7	108 800	7	108 800	0	0	0	0
				territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Valenciennes	Extension	2011	2011	30	402 000	30	402 000	0	0	0	0
				territoire de santé Lilleval	Création	2011	2011	21	241 500	21	241 500	0	0	0	0
				territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Valenciennes	Extension	2013	2013	17	188 500	17	188 500	0	0	0	0
				territoire de santé Métropole Flandre	Extension	2013	2013	12	42 200	12	42 200	0	0	0	0
				territoire de santé Esclabais Toucoules	Extension	2013	2013	15	166 500	15	166 500	0	0	0	0
				territoire de santé Aves Douaisis zone de proximité Lens Hévin	Extension	2012	2012	15	174 000	15	174 000	0	0	0	0
				territoire de santé Aves Douaisis zone de proximité Lens Hévin	Extension	2013	2013	15	166 500	15	166 500	0	0	0	0
62	toutes déficiences	renforcement hors AAP	Intra-départementale	territoire de santé Lilleval	Extension	2011	2011	8	88 800	8	88 800	0	0	0	0
				territoire de santé Calaisis	Extension	2012	2012	8	88 800	8	88 800	0	0	0	0
				Total				208	2 366 400	208	2 366 400	0	0	0	0

Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.5 L'adaptation de l'offre : transformations Nord-Pas-de-Calais

Public	N° du dossier	Thématique	Catégorie de structure	Public	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Nombre de places transformées	Montant Total		Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réglementation de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)																																																	
												Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants																																																
Enfants	59	Mieux ordinaire	SESSAD	différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Cambésis	2011	2011	25	10	347 000	0	0	0	25	347 000	0	0																																																
																				différence motrice	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Hainaut Cambésis zone de proximité Valencinois	2011	12	252 100	0	0	8	252 100	0	12	252 100	0	0																																
																																				différence motrice	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Métropole Flandre Métropole zone de proximité Lille	2011	20	433 100	0	0	14	433 100	0	20	433 100	0	0																
																																																				différence motrice	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Lille	2012	36	617 400	0	0	20	617 400	0	0			
																																																																	différence motrice	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale
	62	Mieux ordinaire	SESSAD	différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Littoral zone de proximité Calaisis	2012	2012	10	10	298 000	10	298 000	0	0	0	0	0																																																
																				différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Littoral zone de proximité Montreuillois	2013	38	1 830 600	0	0	30	1 830 600	0	38	1 830 600	0	0																																
																																				différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Littoral zone de proximité Calaisis	2012	5	89 000	0	0	5	89 000	0	5	89 000	0	0																
																																																				différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Interdépartementale	territoire de santé Littoral zone de proximité Calaisis	2011	42	840 000	0	0	126	840 000	0	42	840 000	0	0
Enfants	62	Mieux ordinaire	SESSAD	différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Départementale	Département du Pas-de-Calais	2013	2013	42	126	840 000	0	0	0	42	840 000	0	0																																																
																				différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Départementale	Département du Pas-de-Calais	2012	42	840 000	0	0	42	840 000	0	42	840 000	0	0																																
																																				différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Départementale	Département du Pas-de-Calais	2013	42	840 000	0	0	126	840 000	0	42	840 000	0	0																
																																																				différence intellectuelle	développement et sociale intégration sociale convention hors AAP	Départementale	Département du Pas-de-Calais	2011	42	840 000	0	0	126	840 000	0	42	840 000	0	0
Total Enfants										312	510	7 067 200	25	548 000	287	6 519 200	0	0																																																	

Publuc	N° du dépt	Thématique	Catégorie de structure	Public	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implémentation et zone de couverture	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Nombre de places transformées	Montant Total		Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réglement de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)	
												Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants
Adoles	59	Éducation	MAS	personnes lourdement handicapées	maillage et renforcement des AAP	Inter-départementale	territoire de santé Aves-Douaisis zone de proximité Douaisis	2013	2014	25	25	1 457 500	0	0	0	25	1 457 500	0	0
					Total Adoles					25	25	1 457 500	0	0	25	1 457 500	0	0	
					Total					337	535	8 524 700	25	548 000	312	7 976 700	0	0	

Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.6 L'adaptation de l'offre : contractualisations Nord-Pas-de-Calais

N° du dept	Forme juridique	Nom du gestionnaire	Date de la signature	Durée de la contractualisation	Statut	Public concerné	Description des objectifs poursuivis	Catégorie de structure	Nombre de places économisées	Nombre d'ETP global de salariés	Volume budgétaire actuel	Ressources nécessaires				Objectifs			
												Credits CPOM	Marge de manœuvre	Credits mesures nouvelles	Credits non éconduites	Budgétaires	Organisationnels etc	Amélioration	
59	CPOM	ALEPPA	30/03/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 4 établissements	Siège				4 464 958							
		APALH	03/01/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 4 établissements	Siège				11 780 365							
		APEI Densin	03/01/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 3 établissements	Siège				9 521 463							
		APEI Mulhouse	01/04/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 9 établissements	Siège				10 786 564							
		APF	2011	5	CONT 1961	Enfants, Adultes	en cours de négociation concome 20 établissements	Siège				27 783 651							
		UGECCAM	30/03/2011	5	UGECCAM	Enfants, Adultes	concome 3 établissements	Siège				8 878 392							
62	CPOM	APEI BOULOGNE SURMER	2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	en cours de négociation concome 4 établissements	Siège				3 838 093							
		APEI LENS	2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	en cours de négociation concome 4 établissements	Siège				5 126 113							
		APEI ST-OMER	2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	en cours de négociation concome 3 établissements	Siège				1 114 153							
		ASRL 59	18/02/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 11 établissements	Siège				22 972 259							
		ASRL 62	03/06/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 3 établissements	Siège				2 885 001							
		Association Jules CAULIÈRE	03/06/2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	concome 6 établissements	Siège				11 439 920							
		LA ME ACTIVE	2011	5	CONT 1966	Enfants, Adultes	en cours de négociation concome 26 établissements	Siège			31 715 403								

Légende									
RE	Retour à l'équilibre	BT	Baïsse des tarifs usagers	R/S	Reorganisation des structures	AG	Amélioration de la gestion RH	MA	Diversification des modes d'accueil
MC	Maîtrise des coûts	RR	Restauration ou redéploiements	MF	Mutualisation de fonctions	PP	Professionalisation du personnel	DA	Développement d'activités non couvertes
CT	Convergence tarifaire	TA	Développement des taux d'activité	DQ	Démarche qualité	RD	Recomposition de l'offre	PR	Développement de plates-formes ou réseaux

Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie



3.7 Les besoins locaux sur crédits spécifiques Nord-Pas-de-Calais

Rubric	N° du dépt	Thématique	Catégorie de structure concernée	Public	Description de l'action	Zone de couverture	Précisions implantation et zone de couverture	Nature de l'opération	Année de financement	Année de réalisation	Nombre total de places nouvelles	Montant Total		Mesures Nouvelles et crédits spécifiques		Réglementation de l'enveloppe médico-sociale		Transfert de sanitaire (ou autres)				
												Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants	Places	Montants			
	59	Dépistage	Centre de ressources	différence psychique		Régionale		Création	2013	2013	0	360 000	0	360 000	0	0	0	0	0			
Adultes	62	Milieu ordinaire	GEM	différence psychique	maillage	Intra-départementale		Création	2011	2011	25	75 000	25	75 000	0	0	0	0	0	0		
									2012	2012	25	75 000	25	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0
									2013	2013	25	75 000	25	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Adultes												75	575 000	75	575 000	0	0	0	0	0	0	
Total												75	575 000	75	575 000	0	0	0	0	0	0	

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD**N° 1726****Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel**

Par décision en date du 28 juin 2011

Article 1^{er} : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 04 mai 2011 susvisé sera, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée, exercée par Madame Danièle LANGLET, R.I.N. catégorie exceptionnelle, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, et de Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 04 mai 2011 susvisé sera, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée, exercée par Monsieur Claude GANIER, conseiller d'administration de l'écologie, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, de Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, et de Monsieur Claude GANIER, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée à l'article 1^{er} de l'arrêté du 04 mai 2011 susvisé sera, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée, exercée par Monsieur Philippe WYSOCKI, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord.

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les actes suivants :

- Établissement des ordres de mission sur le territoire national ;
- Établissement des ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée ;

dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Monsieur Hugues AMIOTTE, chef du service des politiques et techniques ou, en son absence, à Monsieur Yves DELEBECQ, adjoint au chef du service des politiques et techniques ;
- Madame Maryse LAUNOIS, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Monsieur Alain HUGON, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Pascal ROSSIGNY, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Monsieur Xavier DAIRAINÉ, chef du service d'ingénierie secteur Ouest ;

Article 3 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie à Monsieur Vincent LAFOND, adjoint au responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général par intérim, pour signer les actes relatifs à la gestion des personnels à gestion déconcentrée ou régie par des règlements locaux suivants :

- Répartition des réductions d'ancienneté ;
- Avancement d'échelon ;
- Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national ;
- Promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur ;
- Congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur ;
- Congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur ; et les actes relatifs à la gestion de l'ensemble des personnels suivants :
- Congé annuel ;
- Congé de maladie ;
- Congé pour naissance d'un enfant ;
- Autorisation spéciale d'absence pour exercice du droit syndical, sous réserve qu'une autorisation ait été préalablement donnée par le secrétaire général à l'organisation syndicale concernée ;
- Autorisation de travail à temps partiel ;
- Autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;
- Mise en cessation progressive d'activité conformément aux dispositions de l'ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982 modifiée et du décret no 82-579 du 5 juillet 1982.

En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, et de Monsieur Vincent LAFOND, adjoint au responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général par intérim, la délégation qui leur est consentie dans le présent article sera exercée par Monsieur Régis AUFFRET, adjoint à la secrétaire générale.

Article 4 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur François DELEBARRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les actes suivants :

- Congé annuel ;
- Congé pour naissance d'un enfant ;

- Autorisation spéciale d'absence pour exercice du droit syndical, sous réserve qu'une autorisation ait été préalablement donnée par le secrétaire général à l'organisation syndicale concernée,

dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Monsieur Hugues AMIOTTE, chef du service des politiques et techniques ;
- Madame Maryse LAUNOIS, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Monsieur Philippe NICOLLE, responsable des Equipes spécialisées Travaux (EST) de l'Est ;
- Monsieur Gilbert SOURZAC, adjoint au responsable des EST de l'Est ;
- Monsieur Jean-Marie FELZINGER, responsable du site de Laon de TEST de l'Est ;
- Monsieur Alain HUGON, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest, chef du district de Lille par intérim ;
- Monsieur Didier VIGREUX, responsable de l'EST de l'Ouest ;
- Monsieur Pascal ROSSIGNY, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Madame Solveig WITT, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est et pilote du service ;
- Monsieur Xavier DAIRAINÉ, chef du service d'ingénierie secteur Ouest ;
- Monsieur William DIERS, adjoint au chef du service d'ingénierie secteur Ouest et pilote du service ;
- Monsieur Yves DELEBECQ, adjoint au chef du service des politiques et techniques, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Sébastien JIGOREL, chef de la cellule Gestion des Ouvrages d'Art du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Jean-Eric PERUCHON, responsable de la cellule gestion de trafic du service des politiques et techniques ;
- Madame Valérie LABICHE, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Alain BIENAIME, adjoint au responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Jérôme WIERSCH, responsable de la cellule politique de la route du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Lionel DESHAYES, responsable de la cellule matériel du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Patrick ROZE, responsable de la cellule gestion finances et marchés du service des politiques et techniques ;
- Monsieur Régis AUFFRET, adjoint à la secrétaire générale, chef de la cellule communication du secrétariat général par intérim ;
- Monsieur Frédéric CARDON, chef de la cellule informatique du secrétariat général ;
- Monsieur Bertrand DUQUESNOY, responsable de la cellule qualité, gestion et développement durable, responsable par intérim de la cellule commande publique du secrétariat général ;
- Monsieur Alain DIPRE, chef de la cellule moyens généraux du secrétariat général ;
- Monsieur Vincent LAFOND, adjoint au responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général par intérim ;
- Monsieur Bernard STEVENARD, chef du bureau administratif et technique de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Monsieur Marc RAMMAULT, chef du CIGT de Lille ;
- Madame Jean-Michel DELACRE, chef du district littoral ;
- Monsieur Pierre ZAROW, adjoint au chef du district littoral ;
- Monsieur Bruno SAUVAGE, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- Monsieur Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- Monsieur Stéphane MILLE, chef du CEI de Coudekerque ;
- Monsieur Jean-Noël BOIGNARD, chef du CEI de Steenvoorde ;
- Madame Anne-Sophie MONNIER, adjointe au chef du district de Lille ;
- Monsieur Vincent DELINS, chef du CEI de Lille Ouest ;
- Monsieur Jacques LETERME, chef du CEI de Lille 4 Cantons ;
- Monsieur Frédéric TERMINE, chef du district Amiens-Valenciennes ;
- Monsieur Guillaume BETRANCOURT, adjoint au chef du district Amiens-Valenciennes ;
- Monsieur Christophe GERMAIN, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle par intérim ;
- Madame Claire DE KEYSER- LIBERT, chef du CEI de Dourges ;
- Madame Fanny RIVIERE, chef du CEI d'Arras / Duisans ;
- Monsieur Michael MARTIN, chef du CEI d'Amiens/Glisy ;
- Madame Manuela LIS, chef du bureau administratif de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Madame Sandrine BOURGEOIS, chef du bureau technique de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- Monsieur Michel CONSEIL, chef du CIGT de Reims ;
- Monsieur Philippe GODART, chef du district Reims-Ardenne ;
- Monsieur Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims-Ardenne ;
- Monsieur Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- Madame Sandrine L'HUILLIER, chef du CEI de Rethel ;
- Madame Virginie CORNET, chef du CEI de Reims ;
- Monsieur Jean-Marie BLAVOET, chef du district de Laon ;
- Monsieur Olivier BECRET, adjoint au chef du district de Laon ;
- Monsieur Nicolas PAYET, chef du CEI de Laon ;
- Monsieur Denis BAUDOIX, chef du CEI de Nanteuil ;
- Monsieur Sébastien ANTONIO, chef du CEI de Soissons ;
- Monsieur Bruno DUQUENOY, chef du CEI d'Avesnes ;
- Monsieur Christian DURANT, chef du CEI de Clermont Catenoy.

Article 5: Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2010 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion de personnel.

Article 6 : Madame Danièle LANGLET, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet du Nord, préfet de la région Nord -Pas-de-Calais.

TABLE DES MATIERES

CABINET DU PRÉFET DE RÉGION

Récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Hervé POUPIER 1935

SERVICE INTERMINISTÉRIEL RÉGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Arrêté préfectoral approuvant le plan de secours de l'aéroport de VALENCIENNES-DENAIN 1935

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Décision de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial 1935

DIRECTION DES FINANCES DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Arrêté portant modification d'une régie d'avances au sein du Bureau d'Action Sociale de la Préfecture du Nord 1935

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Agrément de l'association LOUISE MICHEL au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1935

Agrément de l'association de LA RESIDENCE DU TILLEUL au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1936

Agrément de l'association RELAIS SOLEIL TOURQUENNOIS au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1936

Agrément de l'association HOME DES FLANDRES au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1937

Agrément de l'association LA CROIX ROUGE FRANCAISE au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1937

Agrément de l'association SOS VILLAGES D'ENFANTS au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1937

Agrément de l'association ENTRAIDE DENAISIENNE au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1938

Agrément de l'association RESIDENCE PLUS au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation au titre de l'article L365-3 du code de la construction et de l'habitation 1938

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NORD - PAS-DE-CALAIS

Décision relative à la publication du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2011-2013 1938

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel 1976

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord